



Pauvreté et précarité dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon : onze secteurs plus particulièrement concernés

La pauvreté et les fragilités sociales sont moins prégnantes dans la CAGB que dans les agglomérations comparables. Le revenu médian par unité de consommation y est en effet plus élevé et le nombre de personnes rencontrant des difficultés liées à l'emploi ou à la famille y évolue moins vite. Sur les onze secteurs de l'agglomération bisontine caractérisés par une plus forte précarité monétaire et sociale, dix se situent à Besançon. Dans les autres communes de la CAGB, la précarité est moins prononcée mais y progresse davantage. La concentration des ménages les plus modestes dans certains secteurs s'explique en partie par une plus grande présence de logements sociaux, notamment à Besançon et Novillars.

Audrey Mirault, Franck Weinachter (Insee), Olivier Govignaux (Ville de Besançon), François Pezzoli (CAGB)

À l'heure de la redéfinition des contours de la géographie prioritaire et de l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2014-2020, la Ville de Besançon et la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) ont souhaité mieux connaître les disparités sociales de leur territoire. Le cadre d'intervention de l'action publique sur les territoires les plus fragiles est dorénavant fixé à une échelle intercommunale. Dans ce contexte, cette étude vise à dresser le portrait sociodémographique de l'agglomération dans son ensemble et de caractériser les différents territoires qui la composent, afin de mettre en œuvre les politiques publiques adaptées à leurs spécificités.

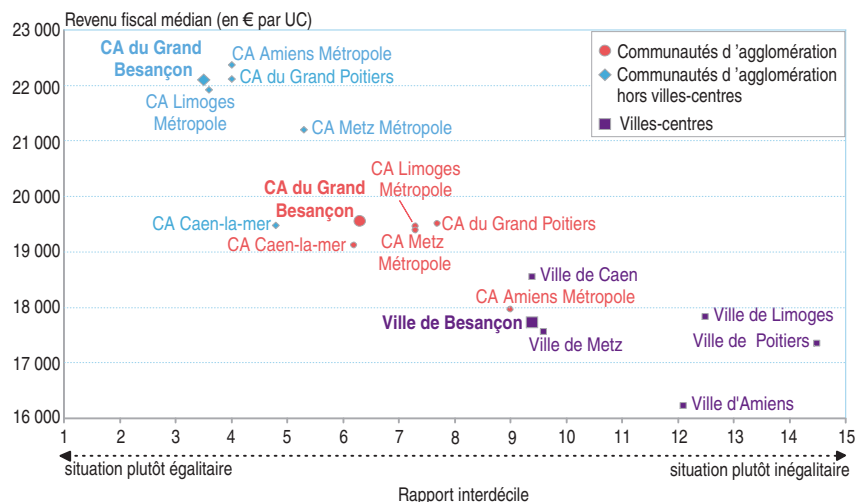
Une pauvreté globalement moindre que dans les agglomérations comparables mais des disparités marquées à l'échelle infra-urbaine

L'agglomération bisontine présente moins de signes de fragilité sociale que les cinq agglomérations métropolitaines retenues comme référentiel de comparaison. En

effet, la pauvreté monétaire et les populations potentiellement les plus fragiles (ménages à bas revenus, enfants vivant dans des familles monoparentales, bénéfi-

ciaires de minimas sociaux, chômeurs...) sont proportionnellement moins présentes dans la CAGB que dans les communautés d'agglomération capitales régionales,

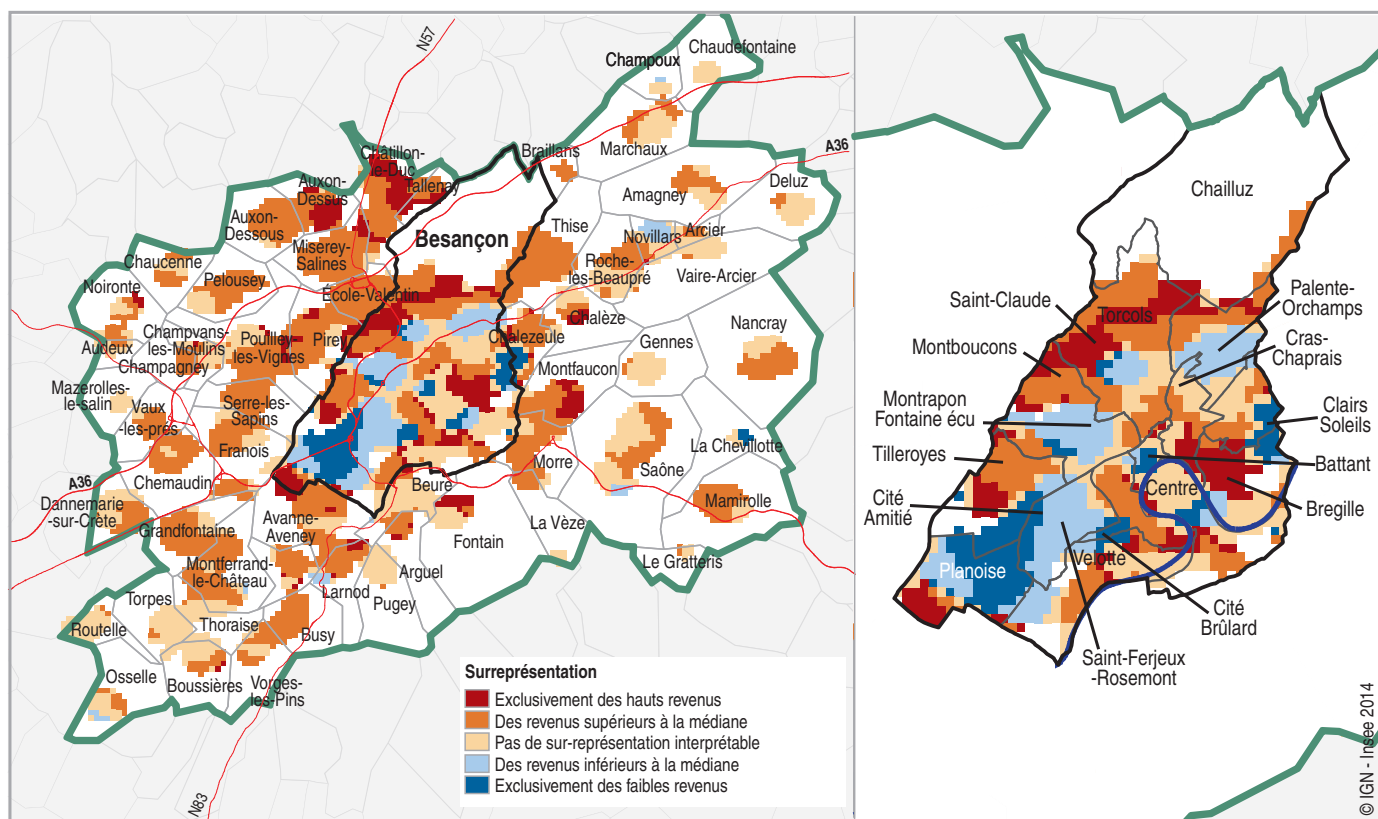
1 Des disparités communales marquées au sein de la CAGB, mais moins fortement que dans les agglomérations comparables



Note de lecture : Dans la CAGB, le niveau de revenu médian par unité de consommation s'établit à 19 550 euros par an et les 10 % des ménages les plus aisés disposent d'un niveau de revenu 6,3 fois plus élevé que les 10 % les moins aisés.

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

2 Concentration des ménages pauvres de la CAGB dans la ville-centre



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Précision : Dans les secteurs peu densément peuplés (ex : La Chevillotte), les surreprésentations ne sont pas significatives. Elles concernent en effet un nombre très limité de ménages.

démographiquement comparables à la CAGB et concernées comme Besançon par la politique de la Ville (Amiens, Caen, Limoges, Poitiers et Metz). Par ailleurs, l'écart entre le niveau de revenus des plus modestes et celui des plus aisés y est globalement plus faible, reflétant une situation légèrement moins inégalitaire.

À l'échelle infra-urbaine, l'agglomération bisontine présente davantage de disparités sociales que ce soit en matière de revenus, de caractéristiques sociodémographiques et d'habitat. À côté de certaines populations aisées, la ville-centre de l'agglomération, Besançon, concentre en effet les populations les plus pauvres. Dans le reste de la communauté d'agglomération, les profils sociodémographiques des habitants sont davantage homogènes et le niveau de revenus des ménages est plus élevé et moins inégalitaire. Ce constat se retrouve dans de nombreuses agglomérations, en particulier lorsque les communes périphériques à la ville-centre sont peu peuplées et disposent en majorité d'un parc de logements difficilement accessibles aux plus modestes, ce qui est le cas de l'agglomération bisontine.

Une pauvreté monétaire moins intense dans la CAGB que dans les agglomérations comparables

En 2011, 177 400 personnes résident dans l'une des 59 communes de la communauté d'agglomération du Grand Besançon.

Besançon concentre à elle seule les deux tiers de cette population. En dehors de la ville-centre, aucune autre commune ne dépasse 3 500 habitants. Dans la CAGB, les ménages les plus modestes étant légèrement moins pauvres que dans le référentiel de comparaison, le niveau de revenu médian par unité de consommation (UC) (cf. définitions) s'établit à 19 550 euros par an et se situe au-dessus de ceux du niveau régional (19 000 euros) et du référentiel de comparaison (19 100 euros). En effet, dans l'agglomération bisontine, 10 % des ménages disposent de moins de 6 050 euros annuels par UC contre 5 200 euros dans le référentiel de comparaison. À l'autre extrémité de l'échelle, les niveaux de revenus des ménages plus aisés sont proches : 10 % des ménages déclarent des revenus fiscaux d'au moins 38 100 euros par an et par UC dans la CAGB et 38 450 euros dans les agglomérations comparables.

Au sein de la CAGB, Besançon concentre à elle seule 83 % de la population à bas revenus au sens de la Caf (cf. définitions). En conséquence, le niveau de revenu médian de Besançon est le plus faible de l'agglomération : 17 700 euros par an contre 22 100 euros dans le reste de l'agglomération. Seule la commune de Novillars, dont le parc locatif social représente 30 % des logements, accueille une part importante de population pauvre et se situe au même niveau de revenus que la ville-centre. Besançon compte

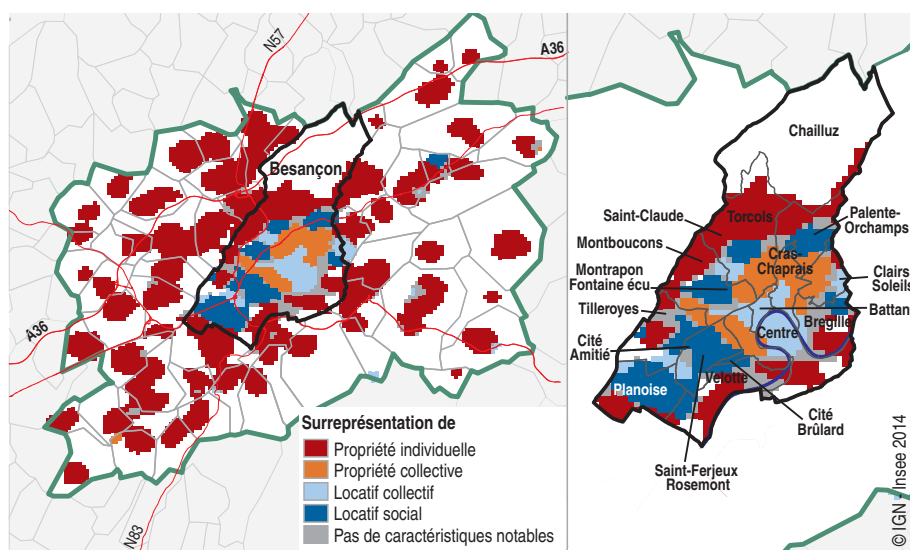
naturellement un plus grand nombre et une plus grande diversité de quartiers que les communes périphériques. Ces dernières se limitent souvent à un centre, doté éventuellement de quelques commerces et services, et à quelques quartiers résidentiels, le plus souvent pavillonnaires. Cette diversité s'accompagne d'une plus grande disparité de revenus à Besançon que dans le reste de l'agglomération. Ainsi, à Besançon, les 10 % des ménages les plus aisés disposent d'un niveau de revenus 9,4 fois plus élevé que les 10 % les moins aisés alors que ce rapport s'élève en moyenne à 3,5 dans les autres communes de l'agglomération.

En moyenne, les disparités de revenus sont toutefois moindres dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon que dans l'ensemble des cinq agglomérations comparables, à la fois dans la ville-centre et dans les autres communes (cf figure 1).

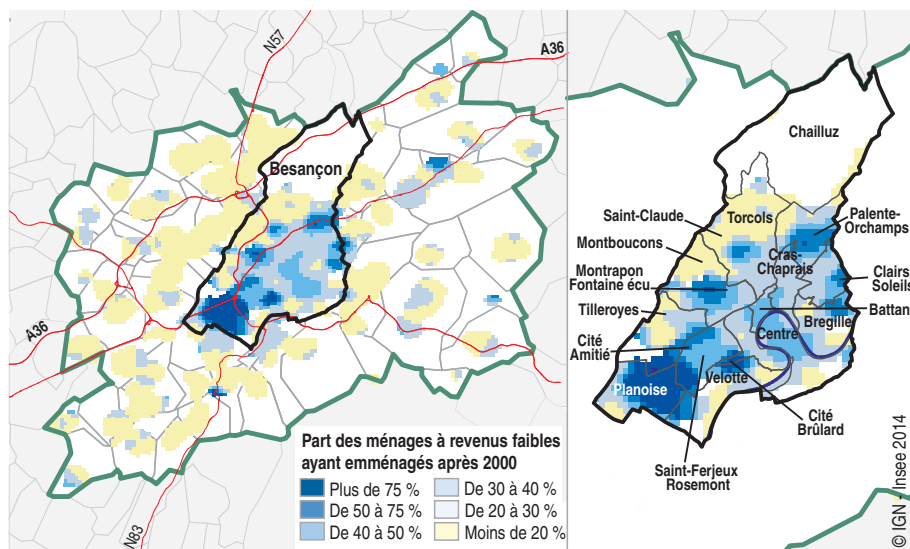
Moins de personnes en situation de fragilité sociale dans la CAGB que dans les agglomérations comparables

Même si les difficultés sociales vont souvent de pair avec un niveau de revenu faible, le revenu n'est pas le seul indicateur de fragilité sociale. La situation vis-à-vis de l'emploi, le lien familial et social, ou encore le niveau d'éducation sont autant de critères à considérer pour compléter la vue des difficultés

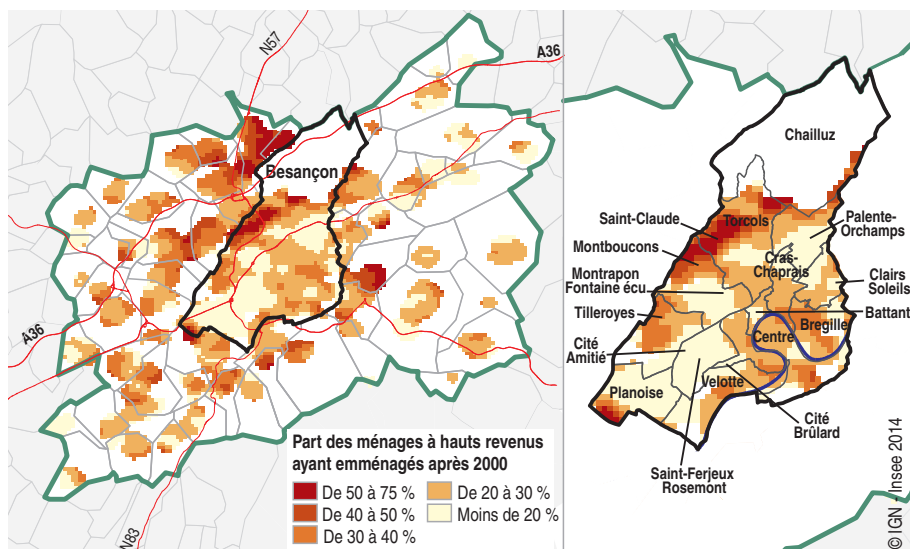
3 4 5 La localisation du parc locatif social explique la concentration des ménages les plus pauvres



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

sociales des habitants d'un territoire. Comparativement aux agglomérations de taille similaire, la situation des habitants de la CAGB est en moyenne plus favorable pour un grand nombre de critères, en particulier pour les indicateurs ciblant les familles et les jeunes de 18 à 25 ans. Seule la proportion d'actifs occupant des emplois précaires (intérim, emplois aidés et autres emplois à durée limitée) et de salariés à temps partiel est plus élevée dans la CAGB que dans le référentiel de comparaison.

Sur la période récente, même si davantage de personnes sont en situation de fragilité sociale, la dégradation est moins forte dans l'agglomération bisontine que dans les agglomérations comparables. En effet, dans la CAGB, la population à bas revenus a progressé légèrement moins rapidement que dans les agglomérations comparables entre 2009 et 2012 (+ 1,8 % par an contre + 2,1 %). Les écarts sont plus importants pour les autres indicateurs de fragilité comme la part de la population vivant avec le RSA ou le nombre de demandeurs d'emploi. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi de plus d'un an a progressé de + 6,2 % par an entre 2009 et 2012 dans la CAGB contre + 12,1 % dans le référentiel de comparaison.

Dix quartiers de Besançon concentrent les difficultés sociales

Au sein de la CAGB, onze secteurs se caractérisent par une surreprésentation de ménages déclarant de faibles revenus. Dix d'entre eux se situent dans la ville-centre, le onzième à Novillars.

Ainsi, les secteurs qui concentrent le plus de population en grande pauvreté monétaire se trouvent dans les quartiers de Planoise, Clairs-soleils, Palente-Orchamps et la Cité Brûlard. Montrapon et la Cité Amitié comprennent eux aussi une part importante de population très fragile. Le profil sociodémographique de l'ensemble de ces secteurs est assez semblable avec une surreprésentation de personnes en situation de fragilité sociale, concentrant plus qu'ailleurs des personnes au chômage, des actifs sans diplôme, des jeunes non insérés.

Dans une moindre mesure, le quartier Battant-Madeleine présente également des caractéristiques sociales marquées par la forte présence de ménages à revenus faibles, de personnes âgées vivant seules et d'étudiants. En dehors des contours des secteurs déjà identifiés comme prioritaires à Besançon, en apparaissent d'autres comme les Hauts de Saint-Claude et les faubourgs d'entrée de ville (Tarragnoz et Rivotte), ces quartiers étant toutefois moins peuplés et plus mixtes socialement que ceux précédemment cités. Les secteurs de la Boucle, des Chaprais ou encore autour de la gare Viotte sont des secteurs plus mixtes.

En dehors de Besançon, peu de pauvreté, mais des indices de fragilisation

Dans les communes périphériques à Besançon, seul le quartier Curie à Novillars concentre un nombre important de ménages à revenus faibles avec des difficultés liées à l'emploi et à l'insertion.

Dans le reste de la CAGB, la répartition des ménages aux revenus les plus modestes est plus diffuse et la répartition des différentes classes de revenus est plus homogène, même si l'ouest et le nord sont plus attractifs pour les hauts revenus que la partie est de l'agglomération. Les secteurs où les populations à faibles revenus sont surreprésentées concernent un nombre limité de ménages. Près de la moitié des communes de la CAGB (hors Besançon) sont toutefois concernées par un, voire deux critères utilisés dans l'étude pour caractériser la précarité : faibles revenus, chômage, activité des 15-24 ans, niveau de diplôme, familles monoparentales ou isolement des personnes de 75 ans et plus. Les communes situées au sud ouest et à l'est de l'agglomération sont davantage marquées par ces critères.

Même si les communes de la CAGB hors Besançon présentent peu de signes de fragilité sociale, l'évolution récente (2009-2012) montre une dégradation des indicateurs de pauvreté et de précarité significativement plus importante dans les communes périphériques que dans la ville-centre. Le constat est identique pour le référentiel de comparaison entre les villes-centres et leurs communes périphériques.

La localisation du parc social influe sur celle des ménages les plus modestes

La localisation du parc de logement social dans la CAGB explique la concentration des populations à faibles revenus dans certains secteurs. Les logements sociaux représentent 27 % des logements à Besançon et 5 % en moyenne dans les autres communes, sauf à Novillars où 30 % des logements relèvent du parc locatif social. Hors Besançon et Novillars, le parc est

majoritairement constitué de logements en propriété individuelle. Le parc social est exclusivement situé dans les quartiers populaires construits durant les années 1960 à 1980 et classés jusqu'à présent en ZUS ou en quartier prioritaire. Il continue de remplir son rôle en accueillant toujours les ménages les plus modestes, en particulier dans les quartiers de Planoise et de La Cité Brûlard. Dans ces deux quartiers, plus de la moitié des ménages installés depuis 2000 ont des revenus faibles.

L'habitat des ménages les plus aisés, moins contraint, est plus diffus au sein de l'agglomération. Les ménages les plus aisés s'installent, depuis les années 2000, prioritairement dans les secteurs situés au Nord de Besançon et dans les communes limitrophes de Besançon et plus particulièrement dans les communes situées au Nord-Ouest, confirmant, voire renforçant la ségrégation résidentielle au sein de la CAGB. ■

Définitions

- **Contrat de ville** : Les contrats de ville de nouvelle génération sont appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Ces nouveaux contrats constitueront le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettront de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés. Ils s'appuieront sur un projet de territoire porté par l'intercommunalité, et devront également tenir compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et déclinés localement.
- **Revenus fiscaux par unité de consommation** : Les revenus pris en compte ici correspondent aux ressources déclarées par les contribuables dans leur déclaration annuelle : revenus d'activité, pensions et retraites (hors minimum vieillesse), certains revenus du patrimoine et revenus sociaux imposables (indemnités de maladie ou de chômage). Il s'agit donc de revenus avant redistribution. À ce titre, ils ne peuvent être utilisés pour caractériser le niveau de vie exact des ménages (notion de revenu disponible), mais ils demeurent tout à fait indiqués pour repérer les catégories de population les plus défavorisées du point de vue social.
- **Les unités de consommation (UC)** sont un système de pondération attribuant un poids spécifique à chaque membre du ménage, permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes du ménage est ramené à un nombre d'unités de consommation : le 1er adulte du ménage compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi, les besoins d'un ménage de 3 personnes sont inférieurs au triple des besoins d'une personne seule.
- **Bas revenus au sens de la Caf** : La part de la population vivant avec un bas revenu rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenus au sens de la Caisse d'allocations familiales (Caf) à la population de moins de 65 ans issue du recensement de la population. Le champ d'étude pour la population à bas revenus se limite aux foyers allocataires Caf dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint (s'il existe) a moins de 65 ans. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 001 euros par UC pour les revenus de l'année 2011 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2012). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC (ensemble des ressources du foyer : revenus d'activité, prestations sociales etc.) avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi) observés au niveau national.
- **Carroyage et surreprésentation** : L'analyse cartographique selon la méthode dite « de carroyage » permet de visualiser immédiatement les zones concentrant une population présentant une caractéristique donnée, même si elles sont de très petite taille. Le territoire est en effet traité dans une maille très fine (carreaux de 200 m de côté), qui fait abstraction des frontières administratives. L'objectif n'est pas de délimiter des périmètres précis, mais de mettre en évidence des zones de surreprésentation, calculées par rapport à la moyenne des 59 communes de la CAGB. Ainsi, ces zones de surreprésentation expriment que la proportion d'individus de la catégorie étudiée est plus forte qu'en moyenne sur le périmètre étudié.

Insee Franche-Comté

8 rue Louis Garnier
CS 11997
25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :

Patrick Pétour

Rédactrice en chef :

Nellie Rodriguez

Mise en page :

M. Azougagh, S. Gille-Meignier

Crédits photos :

D. Cesbron, CRT, L. Cheviet

ISSN : 2416-8092

Dépôt légal : novembre 2014

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Mirault A., Weinachter F., Govignaux O., Pezzoli F., « Disparités sociales infra-urbaines dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon », Insee Franche-Comté, *Insee Dossier Franche-Comté* n° 2, novembre 2014

